

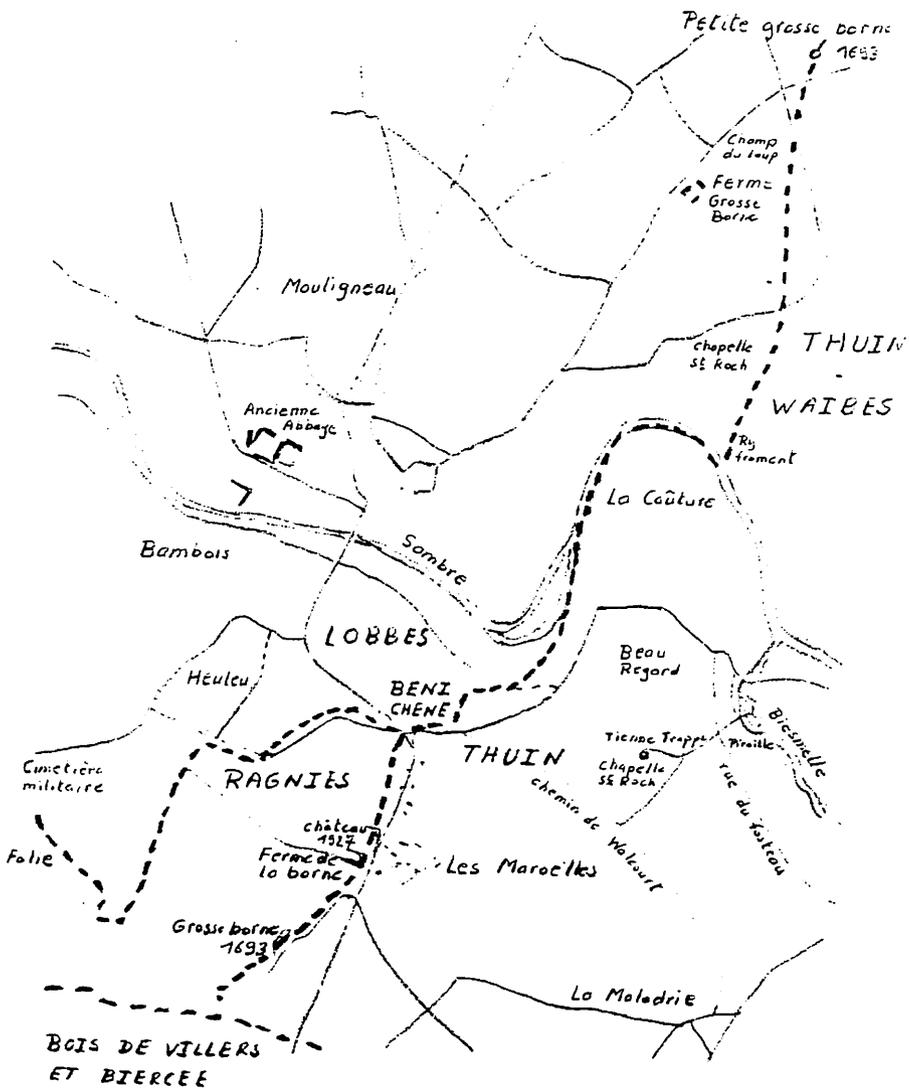
LE BENI-CHENE, SA CHAPELLE ET SON ENVIRONNEMENT.

Le Béni-Chêne! ... antique toponyme s'il en est, qui fleure bon les temps jadis et nous laisse rêveurs! ... Son emplacement historique se situait à l'intersection même des quatre chemins se dirigeant vers Thuin, vers Heuleu, vers Sartiau et vers le centre de Lobbes. Il était proche de la "Grosse Borne" de délimitation qui sera posée en 1693, à l'opposite de la "Petite grosse Borne" placée au Champ du Loup.

Avant les abornements systématiques des 17ème et 18ème siècles, connus par les Cartulaires de l'Abbaye, les finages étaient délimités traditionnellement par des pierres, mais aussi parfois par des arbres qui servaient de points de repères pour les voyageurs. Les coupes forestières ont souvent conservé comme point de limite, des "pieds corniers" généralement constitués par des charmes: c'est une vieille tradition. Dans les campagnes, les finages étaient de préférence délimités par des chênes, en raison de leur grande longévité. Thuin a conservé jusqu'à nos jours un toponyme, à la limite de Gozée, qui a donné naissance à un hameau: celui du Chêne. Le record de Ragnies (1450) qui officialise des limites très anciennes ne mentionne pas moins de quatre chênes qui marquent ces limites: le "Kaine del housée", le "Kaine Sonart a bievene (Biesme)", le "Kaine al croix" et ... le "benoist Kaine". (On trouve dans les textes officiels contemporains les deux graphies BENI et BENIT.)

Il est certain qu'on doit attribuer la même origine sémantique (significative) à ce "Béni-Chêne" qui se trouvait à la limite des anciens finages de Lobbes, Thuin et Ragnies. Cependant, ce dernier toponyme, comme le Kaine al croix d'ailleurs, a pris une connotation religieuse qui s'explique par l'histoire.

L'Abbé Folcuin, l'illustre chroniqueur de l'Abbaye, rapporte de nombreux miracles attribués de son temps, au cours du 10ème siècle, à Saint Ursmer. Un de ces



Nous découvrons la première mention du toponyme complet dans la charte de Ragnies datant de 1450.

"Et tout le bos de Loobez ... alant a BENOIST KAISNEZ et de la tout le chemynial alant ... ens la maison del folie"

Et aussi dans un record des Echevins de Lobbes datant de la même année 1450 et délimitant la banlieue de Thuin et la juridiction de Lobbes:

"disons et recordons ...

... et de la outre Sambre allant a LE GROSSE PIERRE qui départ la Banlieulle de Thuin et notre jugement, allant au BENOIST CHESNE et jusqu'au fosset des Maroëlls..."

Les toponymes du genre Béni-Chêne ne sont pas nombreux. On trouve cependant un lieu-dit ancien à Trazegnies appelé "benoite espinne" mentionné en 1291 et qui a donné naissance à une vaste campagne. Quant au Beau-Mont de Lobbes, il est disparu de la mémoire collective, celle-ci ayant plutôt retenu le "Béni-Chêne".

Vos et Warichez après lui, ont identifié l'emplacement de cette église Saint Jean du Moyen Age, avec celui sur lequel sera construite au 17ème siècle, la chapelle du Béni-Chêne dédiée à la Vierge Marie. Il était, en effet, de tradition qu'une reconstruction d'église ou de chapelle s'édifie sur les bases mêmes, consacrées autrefois, de celle qui était disparue ou ruinée.

Toujours est-il que le 26 octobre 1624, l'Archevêque de Cambrai François Van der Burch vint à Lobbes pour y consacrer cette chapelle du Béni-Chêne. Nul doute qu'il y eut à cette occasion des fêtes somptueuses. Cela se passait sous l'abbatiat de Guillaume Gilbert, abbé de 1601 à 1628. On sait que le monastère de Lobbes, dépendant au temporel de la Principauté de Liège, relevait au spirituel du diocèse

de Cambrai, car les Evêchés du Haut Moyen Age avaient suivi les finages ou limites des pagi antiques. Celui des Nerviens et des Eburons étant ici délimités par la Sambre, Lobbes en Nervie devint du diocèse de Cambrai, dès les origines.

Préalablement à cette consécration par l'Evêque Van der Burch, un accord avait été passé le 26 août 1624 entre l'Abbé de Lobbes et le Curé local André Berlangier, au sujet des offrandes. Elles seront au profit du monastère ayant supporté les travaux, mais celui-ci versera annuellement 15 Florins-Brabant au Curé, à perpétuité. La chapelle pourra servir au culte pour les habitants des environs, tous les dimanches et les fêtes dites commandées.

Les registres paroissiaux de Thuin permettent de découvrir diverses mentions de ce lieu-dit: dans le livre des morts, sous la date du 26 mars 1657, on trouve le décès d'"un enfant a pier Remis du BENOIT CHESNE". Et dans le registre des mariages sous février 1661:

en la chapelle abbatiale de Lobbes, comme dedans un lieu exempt: (le mariage de) Georges FISEN de Liège et Marie-Anne BEX de ceste paroisse de Thuin

Georges Fisen fut notaire et bailli des terres de Lobbes. Cette chapelle dépendant de l'Abbaye, dans un lieu exempt est, à n'en pas douter, malgré l'ambiguïté du texte, celle du Béni-Chêne et non l'église abbatiale ni la Collégiale. Du reste, le 5 août 1667, la soeur ou la cousine de Marie-Anne Bex, prénommée Odile contracte mariage en cette même chapelle explicitement mentionnée:

Le 5 d'aoust 1667, Jacques Desprimont, quartier maître au service de Son Altesse et Odile Bex de ceste paroisse (de Thuin) furent conjoints par mariage en la chapelle du BENIT CHESNE, assistant par permission du pasteur de Thuin le Rd pasteur de Lobbe, Charles Longuehaye et comme tesmoins le Sr Chanoine Bex et le Sr Fisen, bailly de Lobbe".

Le 14 mai 1681, nous relevons un autre mariage qui fut célébré en cette chapelle encore où assistait comme pasteur Maître Henry Saubain, deuxième vicaire perpétuel en la neuve église N-D des Carmes (actuelle église de la Ville-Haute).

Au cours de la même année 1681, les archives notariales de Thuin rapportent qu'il y eut vente et transport d'environ 7 journaux de terre, séant à Lobbes "par delà le BENIT CHESNE" par Jean Wolff résidant à Mons, représenté par son neveu Octave Le Rond, en faveur du sieur Tassier, bourgmestre de Thuin. Le Rond était le propriétaire du magnifique hôtel patricien aux Remparts du Midi, jouxtant le Refuge de l'Abbaye de Lobbes (actuel Bureau des Postes) où fut signé le 27 juin 1693 un accord ou "appointement" au sujet des limites entre les juridictions de Thuin et de Lobbes.

C'est dans le texte de cet accord que l'on apprend avec curiosité que le vieux chêne est mort:

Le ruisseau sert ensuite de limite jusqu'au Paschis du Pont de Bois en dehors duquel est une HAUTE BORNE, d'où la limite remonte de la grange, orientée vers Thuin, de la cense de la BORNE, vers une petite BORNE située dans le Paschis joignant la Cense; de là elle se dirige sur le BENOIST CHENE TOUT DESSECHE et qui sera remplacé par une BORNE que l'on achètera, à frais communs.

De ce chêne, elle continue jusqu'à la maison de Jean Cornet qui relèvera de la juridiction de Lobbes, tandis qu'une partie de sa houblonnière relèvera de Thuin. Une BORNE sise dans la haie séparant la houblonnière de Cornet d'une closière dont il est propriétaire marquera la limite. Cette closière est jointive au bois du Feuillu. De la borne précitée, la limite descend en droite ligne jusqu'à la Sambre...

Pour être complet ajoutons que selon les archives de la Pasture, on procéda à un second abornement au Béni-Chêne en 1743 et de la Grosse Borne (Champ du Loup?) à la Sambre en 1763.

Signalons, au passage, que non loin de la grande chapelle du Béni-Chêne il y en avait une autre, plus petite, dédiée à St Ursmer, probablement détruite à la période française en même temps que d'autres chapelles de la Ville. Nous en avons connaissance par le Registre des Baptêmes de Thuin, qui relate au surplus les circonstances malheureuses de cette naissance en période d'occupation militaire:

8 mai 1712: (fut baptisée) Marie-Josèphe, fille illégit. dont la mère nommée Jeanne La Roche a été trouvée en travail d'enfants dans la chapelle St Ursmer en allant à Lobbes, laquelle a déclaré à la sage femme que le père estoit et s'apeloit jacqz duprez soldat dans le regim... (blanc), lequel elle dit estre déserté après qu'il s'est aperceu qu'elle estoit enceinte.

Le vieux chemin "en allant à Lobbes" était celui du Tienne Trappe, aboutissant en notre quartier du Béni-Chêne où peut-être celui venant de la Cense de la Coûture et aboutissant, lui aussi au Béni-Chêne.

Là, un tel petit labyrinthe de limites entre trois juridictions ne pouvait manquer d'amener au cours du temps des contestations et parfois même des procès. C'est ainsi que le 15 novembre 1763, le Magistrat de Thuin intente une action contre Sr Nicolas-Joseph Cornet de Lobbes (sans doute un descendant du prénommé Jean Cornet)

demeurant près la chapelle du Benoit Chêne, touchant l'arbornement de sa prairie située le long du bois du feuillut, lequel bois appartient à la Bourgeoisie de Thuin.

Cette maison ou Cense Cornet, située sur Lobbes, pourrait s'identifier avec l'actuelle demeure de Madame Carli, ou du moins avec son emplacement.

S'agit-il encore du même bien, ou du bien voisin celui que, le 17 juin 1789 son propriétaire Lambert Monnom surcéant de Lobbes donne en garantie à Nicolas-

Ursmer Rochez pour un emprunt de 260 Florins-Brabant-Liège en capital? La propriété est décrite:

une maison, chambres, étable, appendices et dépendances avec la prairie et jardin y contiguës et une autre prairie, les dites pièces contenant environ deux bonniers, y compris l'emplacement des bâtiments et située sous la juridiction de Lobbes en lieu dit le BENOIT CHENE.

Apparemment, seule la maison de l'ancien garage Carli et celle qui lui est contiguë existaient alors sur Lobbes en cet endroit.

Après cet aperçu sur l'environnement ancien, revenons à notre chapelle historique dans les premières années de l'époque dite contemporaine. Les troupes de la Révolution venant de France en mai 1794 débouchèrent dans notre région par les chemins habituels des invasions: Bersillies - Fontaine-Valmont - Biercée - Les Maroëlles de Thuin. Le Béni-Chêne sur leur passage échappa à la destruction. L'objectif, c'était l'antique Abbaye de Lobbes et aussi la Ville de Thuin et les Républicains avaient hâte de les atteindre l'un et l'autre.

Vainqueurs, ces derniers s'installèrent en maîtres dans nos Provinces et quatre ans plus tard (1798 An VI de la République) décidèrent de vendre à l'encan tous les biens des Congrégations religieuses, intacts ou en ruines, pour remplir leurs caisses toujours vides. Parmi ces biens figurait la chapelle du Béni-Chêne. Elle fut mise aux enchères devant l'Administration municipale du Canton de Thuin et acquise, sans doute, pour la sauvegarder du pire, par trois cultivateurs du voisinage: Gaspard Beghin des Maroëlles, François Dupont de la cense de la Borne et Léon Tordeur de la cense de la Folie.

Quelques six ans plus tard, la tourmente passée, ils la restituèrent à l'Eglise de Tournai, "la cédant et l'abandonnant à toujours et gratuitement" à son premier Evêque concordataire Mgr Hirn, pour l'exercice

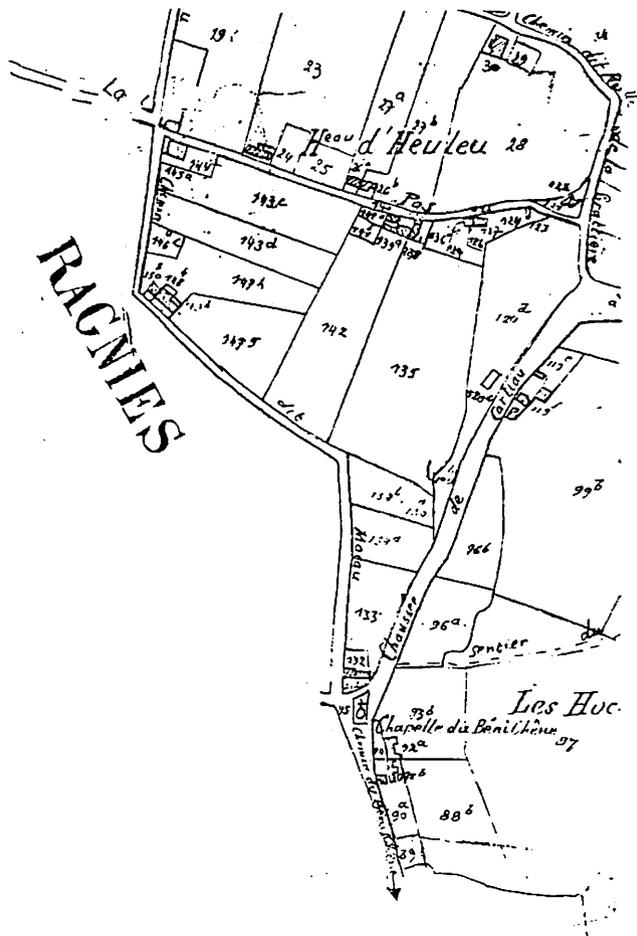
du culte catholique. L'acte officiel fut passé le 19 avril 1804, 29 germinal An XII du calendrier républicain, devant le notaire thudinien Antoine Simonet et en présence, comme témoins, de François Fauconnier maçon à Lobbes et de J.B. Gravis, menuisier à Thuin.

L'Abbé Emmanuel Braconnier, curé-historien de Ragnies où il vécut de 1881 à 1901 après avoir été vicaire à Thuin, a inclus dans son ouvrage un chapitre sur la chapelle du Béni-Chêne, aux confins de sa paroisse. Il a recueilli à son sujet d'intéressants témoignages auprès des plus vieux de ses paroissiens. La chapelle avait environ dix mètres de longueur, était assez haute et surmontée d'un clocher contenant une cloche. Elle était construite sur un tertre élevé et entourée de trois vieux hêtres. Son chœur était tourné vers Thuin (Est) et le seul portail d'entrée était située du côté opposé. L'intérieur comprenait un chœur, un avant-chœur et une partie réservée aux fidèles. A l'époque napoléonienne et aussi par la suite, on y célébrait encore des offices religieux: dimanches, fêtes de la Vierge, Rogations...

Mais hélas! Depuis la dispersion des moines consécutive à la suppression des ordres religieux promulguée le 1er septembre 1796, aucune réparation n'avait été effectuée à la vieille chapelle, faute de ressources et les bâtiments en vinrent bien vite à se dégrader. Ils servirent même de remise à certains habitants du voisinage.

C'est donc une chapelle quasiment ruinée qui fut démolie vers 1842 lors de la construction de la route de Lobbes à Sartiau. Pour la nécessité des travaux, il fallait raser le bâtiment, abattre les arbres, niveler le tertre, rectifier le terrain. Trois arrêtés royaux, en 1839 et 1840, avaient accordé la concession de cette route au Marquis Eustache d'Aoust, seigneur du Fosteau. Ce dernier constitua, par acte du notaire Charles André de Lobbes en date du 21 novembre 1842 une société anonyme au capital de 150.000 Frs pour la

construction et l'exploitation de la nouvelle route pendant 90 ans. Le Marquis souscrivit pour 70.000 Frs et la commune de Lobbes pour une somme identique, les autres titres se répartissant entre cinq petits actionnaires qui, en fait, n'effectuèrent jamais aucun versement et ne prirent aucune part à l'exécution du contrat. Ainsi fut profondément modifié le site du Béni-Chêne.



Extrait de l'Atlas cadastral de Belgique" de P.C. POPP, vers 1856.

"Et le chêne lui-même?" direz-vous. Il se trouvait, selon les témoignages recueillis par l'Abbé Braconnier, dans une prairie adjacente à la chapelle. Il était assez gros, si tant est qu'il s'agissait d'un chêne planté après 1693 pour remplacer le "benoît chesne tout desséché" évoqué plus haut. En cet endroit, poursuit-il, se réunissaient autrefois les jeunes gens pour y danser aux jours de fêtes ou pour s'y exercer au tir, en joyeuses frairies. La fête particulière de N-D du Béni-Chêne était alors célébrée chaque année en la Nativité de la Vierge, le 8 septembre et à cette occasion la chapelle était brillamment ornée, de même qu'aux processions rurales des Rogations.

Pour perpétuer la mémoire de la grande chapelle disparue, on avait construit à l'entrée du Chemin d'Heuleu une modeste chapelle en pierres de taille où des mains pieuses avaient placé une statuette de la Vierge. Mais, triste retour des choses, ce souvenir du souvenir est, avec le temps, lui-même disparu.

Georges-Henri CONREUR

NOTES DE L'AUTEUR.

Note 1: En principe, la concession de la route de Lobbes à Sartiau devait durer 90 ans. Mais fin 1889, la Province de Hainaut reprenait déjà à son compte cette route. L'année précédente, elle avait recouru en justice contre la Marquise de Barbentane née Hélène d'Aoust pour récupérer, entre autres, les frais d'entretien de nombreuses années lui incombant et assumés à ses défauts par la Province. Il est vrai qu'en cette année 1889 les droits de barrière n'avaient rapporté que 620 Frs, alors que les frais d'entretien se montaient à 2.980 Frs!

Et il en était de même des années précédentes. L'exploitation étant déficiente, les deux actionnaires décidèrent de dissoudre la société. A cet effet, la

délibération du Conseil Comunal de Lobbes eut lieu le 22 octobre 1889 en présence du Marquis de Barbentane et la décision de liquidation et de cession à la Province y furent votées.

Note 2: Pour illustrer la complexité de ce quartier groupant Borne et Béni-Chêne, voici quelques précisions sur la situation actuelle:

- Le château de la Borne (Mr de Give) construit par Cerjuste Bury vers 1927 est sur Ragnies, mais une partie de l'avant-cour est sur Thuin.
- La ferme du Château est sur Ragnies: locataire Mr Olivier.
- La maison de Mr Victor Cheron a ses pièces avant sur Thuin et ses pièces arrières sur Ragnies.
- En face, les maisons du Quartier de la Borne sont sur Maroëlles (Thuin).
- A proximité du Béni-Chêne, six maisons du Chemin du Champ de Bataille, auparavant sur Ragnies, relèvent de Lobbes depuis la fusion des comunnes.
- La rue de Sartiau dont le n° 1 se situe au carrefour du Béni-Chêne est entièrement sur Thuin.
- La maison de Mme Carli, la maison contiguë et le garage sont sur Lobbes.
- La maison suivante (Georges Clignet) et les maisons surélevées en face du garage sont sur Thuin.

Nous devons ces renseignements et bien d'autres encore sur ce Quartier aux connaissances éclairées de Mr Pierre Duterne, membre de notre Cercle, que nous remercions vivement.

Note 3: La "Grosse Borne" en poudingue, de forme pyramidale (90 cm de haut) se trouve non loin du ruisseau de Villers et du moulin Sonnet (voir CRAL n°3 du 20-12-80). La "Petite Grosse Borne" à l'opposite, séparant Lobbes des Waibes se trouve à la limite d'une plantation de peupliers, près du Champ du Loup. Une ancienne grosse ferme à proximité, appartenant à Mr Basile, a pris, elle aussi, le nom de Ferme de la Grosse Borne.